

Petit roman d'un formateur occasionnel. (Fiction - Page 31)

Depuis plusieurs mois, il m'est demandé d'intervenir en formation de formateurs. À chaque fois, les contenus sont axés sur l'introduction du numérique dans la pratique des personnes présentes.

L'organisme employeur pousse ses troupes à utiliser la plateforme dont il dispose. Celle-ci est parfois ouverte depuis longtemps, mais les usages font défaut. Comme si, aujourd'hui, le numérique était devenu essentiel à la vie (la survie ?) de l'organisme. Les appels d'offres sur lesquels il se positionne font de plus en plus référence à la formation à distance. Le contexte touche à l'hybridité. Il **faut** inclure du distant dans la formation.

Et puis, plusieurs de mes formations portent sur l'utilisation du synchrone. La classe virtuelle est vue comme incontournable par les responsables. L'utilisation au quotidien de logiciels de communication comme Skype y est pour quelque chose. Tout un chacun discute avec ses amis, ses enfants et petits-enfants grâce à la webcam et le micro intégrés à l'ordinateur ou au smartphone. Cela donne des réflexes qui se reportent dans le monde de la formation.

Je commence souvent par un remue-méninge pour que les personnes évoquent leurs préoccupations par rapport à l'utilisation du numérique dans leur métier. Les réactions sont souvent :

- « Faut y aller ! »
- « C'est dans l'air du temps ! »

Je ne suis plus confronté à des réactions parfois violentes, surtout avec des personnes qui gèrent de l'humain et qui ont l'impression que la technologie tue la relation.

Mon dernier public fait partie de cette catégorie. Personne n'a contesté le fait de communiquer ainsi. Cela semble naturel. Mais avec une exigence de qualité.

Néanmoins, les organismes de formation vont vite en besogne. Ils demandent à leurs formateurs d'utiliser une plateforme asynchrone, de scénariser un minimum les contenus déposés, d'utiliser également la classe virtuelle en complément de l'asynchrone. Le saut est quand même important, surtout si aucun accompagnement spécifique n'est prévu. Ça fait un peu saut à l'élastique !

Et puis, souvent, les aspects financiers sont un peu éludés. Quid du paiement lié à la mise en ligne des contenus ? Quid de la rétribution de l'accompagnement ?

Cette nouvelle pratique pose crûment le problème du droit d'auteur. Le dépôt sur une plateforme se voit ! Le formateur n'est plus isolé dans sa salle. L'organisme de formation se doit d'afficher une politique claire quant au droit d'auteur. Le formateur cède-t-il son droit patrimonial, doit-il utiliser uniquement des ressources libres de droits ? Est-il au courant du comment faire ?

Existe-t-il une charte spécifique que tous les intéressés signent en amont de la production des ressources ?

Hum !!! ...

Jack, formateur occasionnel.

À suivre ...

Lien vers les pages du petit roman : <http://jacques-cartier.fr/roman/>

© 2015 J. CARTIER

Par Jacques Cartier

www.jacques-cartier.fr – www.espace-formation.eu

